

RAPPORT D'ÉTAPE 2024 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA

Publié le 20 décembre 2024

This document is also available
in English

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉTAPE 2024

Ce sommaire est une version simplifiée et plus courte de notre rapport d'étape. Pour prendre connaissance du rapport détaillé, veuillez passer à la section [Rapport d'étape 2024 du Plan d'accessibilité de Téléfilm Canada](#).

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est une société d'État fédérale qui appuie le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus d'un demi-siècle. Téléfilm s'engage à favoriser et à soutenir partout au Canada une industrie audiovisuelle au sein de laquelle toutes les communautés sont représentées. Téléfilm finance les sociétés et les organisations canadiennes qui produisent du contenu cinématographique canadien. Nous le faisons en ayant comme objectif de prendre en considération les enjeux d'équité, d'inclusion et de durabilité.

Téléfilm s'engage en outre à devenir plus accessible pour les personnes vivant avec un handicap. À cette fin, elle a entamé la mise en œuvre de son plan d'accessibilité pour l'année 2024.

Voici les réalisations découlant du plan :

PERSONNEL ET BUREAUX DE TÉLÉFILM

Environnement bâti

Plusieurs changements et modifications ont été apportés en 2023 tel que cela est indiqué dans le rapport d'étape soumis le 20 décembre 2023. En 2024, une réflexion a été amorcée dans le contexte des projets de réaménagement ou de relocalisation de tous nos bureaux. Des éléments requis ont été clairement établis quant à la conception, à l'aménagement et à la fonctionnalité de l'environnement bâti et à son accessibilité pour tous et toutes.

AUTO-IDENTIFICATION

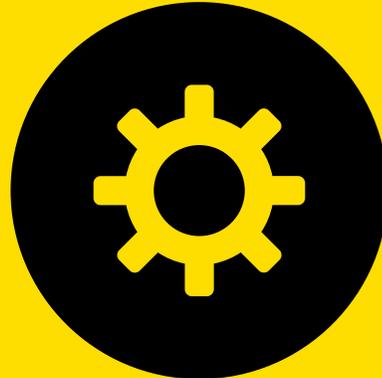
- L'élaboration du questionnaire d'auto-identification destiné aux membres du personnel est terminée et celui-ci est prêt à être distribué. Ce questionnaire permet à Téléfilm de recueillir des données auprès des membres du personnel pour s'assurer d'avoir une représentation juste de son effectif.
- Le questionnaire d'auto-identification destiné à la clientèle, aux partenaires et aux créateurs et créatrices qui bénéficient des services de Téléfilm et qui s'identifient comme ayant un handicap a été optimisé et distribué en novembre 2023. L'analyse des données est en cours et les résultats permettront de déterminer à quel point il serait possible d'adopter des mesures pour mieux soutenir les partenaires et les parties prenantes de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap.

LES COMMUNICATIONS

- Toutes les nouvelles vidéos produites en 2024 intègrent des sous-titres.
- Téléfilm a développé une documentation interne pour le sous-titrage accessible des vidéos, qui varie d'une plateforme à l'autre et intègre les outils d'accessibilité des plateformes.
- Téléfilm analyse les besoins en formats substitués pour certains documents sur son site et évalue les meilleures pratiques pour répondre aux demandes des utilisateurs.
- Téléfilm améliore l'accessibilité de ses PDF prioritaires, comme le rapport annuel. Les normes et pratiques de création et de validation des PDF seront documentées et partagées avec les équipes.

SITE WEB DE TÉLÉFILM

- Téléfilm revoit l'organisation et les contenus de la section des programmes pour simplifier et améliorer l'expérience des clients. L'objectif est de rendre la recherche et la sélection des programmes plus accessibles grâce à une présentation optimisée, un langage clair et des outils d'aide adaptés.
- Téléfilm collabore avec ses partenaires de gestion pour intégrer des pratiques Web accessibles par le biais de contrôles systématiques et d'exigences claires. Cette démarche permet d'adapter progressivement nos sites aux normes reconnues d'accessibilité.
- Téléfilm suit les tendances des plateformes sociales pour maximiser leur accessibilité. Une documentation interne est en préparation et des formations seront offertes aux employés utilisant ces outils.



VOS COMMENTAIRES ET VOS QUESTIONS CONCERNANT CE PLAN ET L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ SONT LES BIENVENUS. VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DES MOYENS CI-DESSOUS.

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire n'ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite envoyés au service approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

Médias sociaux :  [X](#)
 [Facebook](#)
 [Instagram](#)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉTAPE 2024.....	2
--	---

RAPPORT D'ÉTAPE 2024 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA.....	5
---	---

1. Généralités 5

1.1. Énoncé d'engagement.....	5
1.2. À propos de Téléfilm	6
1.3. Contacts et commentaires	6
1.4. Médias substituts	7
1.5. Rappel des définitions	7

2. Domaines désignés à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* 8

2.1. Initiatives à l'échelle de l'organisation en 2024	8
2.2. Conception et prestation de programmes et de services	9
2.3. Environnement bâti	10
2.4. Emploi	10
2.5. Technologies de l'information	11
2.6. Communication avec les cinéastes et le public	12
2.7. Approvisionnement	13

3. Consultations 13

4. Commentaires et rétroaction 14

5. Conclusion 14



RAPPORT D'ÉTAPE 2024 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est un Partenaire de choix de l'industrie audiovisuelle canadienne. À ce titre, elle s'engage à favoriser une industrie qui reflète une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusion. Téléfilm reconnaît que les créatrices et les créateurs canadiens d'identités sous-représentées font face à de plus grands défis pour obtenir du financement et profiter des possibilités de développement de carrière, de formation et de promotion.

Téléfilm s'engage à faire en sorte que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un meilleur accès à ses programmes de financement. Elle entend également mieux répondre à leurs besoins d'accessibilité dans leurs interactions avec Téléfilm. Le processus d'auto-identification sera amélioré afin qu'un plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap soit embauché et promu. Téléfilm contribuera également à accroître la visibilité et les capacités des créateurs et créatrices ayant un handicap.

Téléfilm veut être plus accessible aux membres de son personnel, à ses partenaires de l'industrie et aux membres du public.

Nous sommes conscients que les besoins en matière d'accessibilité évoluent avec le temps et qu'une situation de handicap n'est pas nécessairement figée ou permanente. Les personnes ayant un handicap sont les mieux à même de parler de leurs propres expériences et des enjeux d'accessibilité. C'est pourquoi nous voulons que leurs expériences et leurs voix soient au cœur de ce plan. Nous continuerons de les consulter et d'apprendre de leurs expériences. Nous examinerons les obstacles à l'accessibilité qui pourraient apparaître dans le futur et prendrons des mesures pour les éliminer ou les réduire. Ce plan est la base de notre engagement à toujours faire mieux pour les personnes vivant avec un handicap, qu'il s'agisse des cinéastes, de nos membres du personnel ou d'autres membres de l'industrie audiovisuelle canadienne.

1.2. À PROPOS DE TÉLÉFILM

Téléfilm est une société d'État fédérale qui a été créée en 1967 pour développer l'industrie audiovisuelle canadienne et soutenir les cinéastes partout au Canada.

Elle s'acquitte de ce mandat de trois façons :

- En accordant du financement aux cinéastes pour les aider à créer leurs œuvres;
- En mettant en œuvre des initiatives visant à promouvoir et à mieux faire connaître les productions et les cinéastes canadiens;
- En aidant l'industrie à travailler en collaboration et à former des partenariats dans le but de promouvoir les œuvres des cinéastes canadiens et de développer l'ensemble de l'industrie audiovisuelle.

1.3. CONTACTS ET COMMENTAIRES

Vos commentaires et vos questions sur le plan d'accessibilité sont les bienvenus, y compris ceux qui sont soumis de façon anonyme. Les commentaires sur l'accessibilité à Téléfilm sont également les bienvenus. Téléfilm s'engage à lire ces commentaires et à prendre des mesures pour éliminer ou réduire les obstacles mentionnés dans les commentaires et les questions.



VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DE CES MOYENS :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Médias sociaux :  [X](#)
 [Facebook](#)
 [Instagram](#)

Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire n'ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite envoyés au service approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

1.4. MÉDIAS SUBSTITUTS



VOUS POUVEZ DEMANDER QUE L'ON VOUS ENVOIE LE RAPPORT D'ÉTAPE 2024 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DANS UN MÉDIA SUBSTITUT EN COMMUNIQUANT AVEC TÉLÉFILM :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Le rapport d'étape 2024 du plan d'accessibilité est disponible dans un format électronique compatible avec la technologie d'assistance. Il peut être immédiatement téléchargé à partir du site Web de Téléfilm en suivant le lien suivant : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/nos-engagements/plan-daccessibilite>.

Téléfilm pourra fournir une copie du plan sur un support de substitution à la demande, dans les délais suivants (nombre maximal de jours) :

- **Copie papier** : 15 jours
- **Copie en gros caractères** : 15 jours
- **Format audio** (un enregistrement du texte lu par une personne) : 45 jours
- **Format braille** : 45 jours

1.5. RAPPEL DES DÉFINITIONS

Les termes suivants sont utilisés dans le plan :

- **Handicap** : Une déficience ou différence physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle ou un trouble d'apprentissage ou de la communication, de nature permanente, temporaire ou évolutive.
- **Obstacle** : Tout élément pouvant nuire à la participation pleine et égale de la personne dans la société. L'obstacle peut venir des attitudes, de l'environnement bâti (par exemple, la façon dont les bureaux sont organisés), de la technologie ou de la façon dont l'information est communiquée. Un obstacle peut également être le résultat d'une politique ou d'une procédure.
- **Accessibilité** : Une conception des produits, des appareils, des services, de l'environnement, des technologies, des politiques et des règles qui permet à toutes les personnes, y compris celles qui vivent avec une variété de handicaps, d'accéder à tous ces éléments et de les utiliser d'une manière aussi autonome qu'elles le souhaitent.

2. DOMAINES DÉSIGNÉS À L'ARTICLE 5 DE LA *LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ*

En tant que société d'État fédérale, Téléfilm doit se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. En plus de respecter la législation, Téléfilm a toujours eu à cœur les valeurs d'inclusion au sein de son organisation. La Loi est une occasion pour Téléfilm de réitérer ses valeurs à travers toutes les initiatives qu'elle met en œuvre à l'échelle de l'organisation, autant auprès de ses membres du personnel que de sa clientèle.

2.1. INITIATIVES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION EN 2024

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets des différents secteurs identifiés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, des formations spécifiques et personnalisées ont été offertes aux personnes travaillant dans ces secteurs pour renforcer leurs connaissances en matière d'accessibilité.



RÉALISATIONS

- **Ressources matérielles** : Le 28 février 2024, l'équipe des ressources matérielles a pris part à une formation sur l'ergonomie et sur l'accessibilité de l'environnement de travail. Suivant la formation, une analyse de notre environnement physique de travail a été effectuée par une firme externe et un rapport a été soumis à Téléfilm.
- **Technologies de l'information** : Les équipes TI ont eu des séances de consultation externe afin d'augmenter l'accessibilité de Dialogue :
 - 30 mai 2024 : Révision des modifications apportées à l'écran principal du site Téléfilm EDI (Diversité) : fonctionnalités du lecteur d'écran, normes et standards, expérience utilisateur.
 - Septembre 2024 : Révision des modifications et standardisation des liens.

2.2. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Téléfilm offre un éventail de services aux cinéastes et à l'industrie audiovisuelle dans son ensemble grâce à des programmes de financement et des initiatives pour l'industrie, à des initiatives qui aident les cinéastes à promouvoir et à mettre en marché leurs projets ainsi que des initiatives de partenariat permettant de renforcer la promotion et la reconnaissance des projets cinématographiques canadiens.

Une des priorités du plan d'entreprise 2024-2027 de Téléfilm est de procéder à une révision stratégique de ses programmes et initiatives.



RÉALISATION ET/OU PROGRÈS DES INITIATIVES

- **Analyse des données et résultats**

- Un rapport détaillé sur le deuxième exercice financier complet de collecte de données sur la situation de handicap sera publié à une date ultérieure.

- **Déploiement du formulaire de collecte de données mis à jour**

- Une version à jour du formulaire comprenant une liste complète des catégories de handicap est utilisée pour l'exercice financier 2024-2025.

- **Partenariats avec l'industrie**

- L'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran (ORPHE) participe à toutes les consultations menées par Téléfilm.

- Téléfilm a contribué à la tenue d'un panel au Festival international du film de Toronto destiné aux cinéastes et aux personnes qui organisent des festivals et qui cherchent à augmenter leurs auditoires en améliorant leur accessibilité. [MICROSESSIONS All Access Pass: Opening Doors for Every Audience](#)

- Téléfilm s'est associée au FMC dans le cadre des Diversify TV Awards du MIPCOM 2024, qui incluaient des prix pour la représentation des personnes handicapées dans des « séries scénarisées » et des « séries non scénarisées ». [MIPCOM CANNES DIVERSIFY TV AWARDS 2024 - Home Page](#)

2.3. ENVIRONNEMENT BÂTI

CONTEXTE

Le siège social de Téléfilm se trouve à Montréal et ses trois autres bureaux se situent à Toronto, Halifax et Vancouver. Un projet de réaménagement ou de relocalisation est en cours pour ces quatre bureaux. Depuis l'automne 2024, les membres du personnel de Halifax partagent les locaux de l'Office national du film du Canada (ONF).



PROGRÈS DES INITIATIVES

Plusieurs changements et modifications ont été apportés en 2023 tel que cela est indiqué dans le rapport d'étape soumis le 20 décembre 2023. En 2024, une réflexion a été amorcée dans le contexte des projets de réaménagement ou de relocalisation de tous nos bureaux. Des éléments requis ont été clairement établis quant à la conception, à l'aménagement et à la fonctionnalité de l'environnement bâti et à son accessibilité pour tous et toutes.

2.4. EMPLOI

CONTEXTE

Dans son dernier plan d'action EDI 2022-2024, Téléfilm s'est engagée à s'assurer de la juste représentation des groupes historiquement marginalisés tel que cela est prévu par la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) (la « Loi »). Dans ce contexte, le questionnaire d'auto-identification a été élaboré pour recueillir des renseignements sur la composition de l'effectif afin d'avoir un juste portrait de la représentation des quatre groupes en quête d'équité désignés dans la Loi.

Ainsi le déploiement de ce questionnaire contribuera à identifier et à éliminer les obstacles à l'emploi pour ces quatre groupes.

Ces données appuieront l'analyse et l'élaboration de mesures et d'actions pour promouvoir et favoriser l'équité en matière d'emploi.



RÉALISATIONS

Une campagne de communication complète a été préparée en prévision du lancement du questionnaire. Lorsque le questionnaire sera déployé, une campagne sera mise en œuvre pour inviter les membres du personnel à s'auto-identifier sur une base volontaire. Les communications expliqueront l'impact de la participation au questionnaire et souligneront l'importance du processus.

2.5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONTEXTE

Téléfilm utilise une variété de technologies et d'outils numériques pour mener ses affaires. Cela comprend ses sites Web (<https://lefondsdestalents.ca>, <https://telefilm.ca/> et <https://rdvcanada.ca/>), son portail en ligne destiné aux personnes requérantes (Dialogue) et ses plateformes de médias sociaux. Téléfilm s'est efforcée de rendre ses technologies accessibles à tous et à toutes, par exemple en suivant les normes internationales en matière de contenus Web (Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0) pour améliorer l'accessibilité de son site Web.



RÉALISATIONS

En 2024, à la suite de l'analyse de la plateforme Dialogue, des projets d'optimisation ont été mis en œuvre. Ces projets comprennent les éléments suivants :

- **Analyse des exigences d'accessibilité pour la page d'accueil Téléfilm EDI (Diversité)**
- **Implémentation et tests des fonctionnalités**
- **Prise en compte des aspects visuels du site Téléfilm EDI (Diversité)**
- **Amélioration de la navigation au clavier (sans utiliser la souris)**
- **Amélioration des contrastes/couleurs et des images/icônes du site**

2.6. COMMUNICATION AVEC LES CINÉASTES ET LE PUBLIC

Téléfilm Canada s'engage à poursuivre l'élimination d'obstacles et à améliorer l'accessibilité dans ses voies de communication.



- **Téléfilm collabore avec ses partenaires de gestion** pour intégrer des pratiques Web accessibles par le biais de contrôles systématiques et d'exigences claires. Cette démarche permet d'adapter progressivement nos sites aux normes reconnues d'accessibilité. Nos partenaires devront notamment s'assurer de l'implantation de standards d'accessibilité plus élevés pour les nouveaux développements.
- **Téléfilm planifie des tests utilisateurs** impliquant des personnes ayant des handicaps pour identifier les obstacles d'accessibilité sur ses sites et améliorer leur expérience.
- **Toutes les nouvelles vidéos produites en 2024 intègrent des sous-titres.**
- **Téléfilm a développé une documentation interne** pour le sous-titrage accessible des vidéos, qui varie d'une plateforme à l'autre et intègre les outils d'accessibilité des plateformes (par exemple, la fonction de transcription sur YouTube).
- **Téléfilm analyse les besoins en formats substitués** pour certains documents sur son site et évalue les meilleures pratiques pour répondre aux demandes des utilisateurs.
- **Téléfilm revoit l'organisation et les contenus de la section des programmes** pour simplifier et améliorer l'expérience des clients. L'objectif est de rendre la recherche et la sélection des programmes plus accessibles grâce à une présentation optimisée, un langage clair et des outils d'aide adaptés.
- **Téléfilm est en train de revoir et de réorganiser le contenu de ses pages de programmes**, afin de les rendre plus compréhensibles pour tous les clients potentiels.
- **Téléfilm actualise ses gabarits internes** pour intégrer sa nouvelle identité de marque, adaptée aux enjeux d'accessibilité.
- **Téléfilm suit les tendances des plateformes sociales** pour maximiser leur accessibilité. Une documentation interne est en préparation et des formations seront offertes aux employés utilisant ces outils.
- **Téléfilm améliore l'accessibilité de ses PDF prioritaires**, comme le rapport annuel. Les normes et pratiques de création et de validation des PDF seront documentées et partagées avec les équipes.
- **Une partenaire de formation a été identifiée pour sensibiliser les équipes** à la création de contenu en langage clair afin de garantir une information accessible à tous.

2.7. APPROVISIONNEMENT

CONTEXTE

Téléfilm utilise des applications, des produits et des services qu'elle se procure auprès de fournisseurs de l'extérieur pour mener ses activités et offrir des services. Dans le cadre de ses initiatives plus vastes en matière d'accessibilité, elle va déterminer et évaluer ce qui peut être fait pour inclure l'accessibilité dans son processus officiel d'acquisition de biens et de services.



PROGRÈS DES INITIATIVES

En 2024, la structure de l'approvisionnement est en analyse pour une implantation optimale des processus.

3. CONSULTATIONS

Téléfilm s'engage à écouter les préoccupations des personnes ayant un handicap.

Pour s'assurer de respecter son engagement, Téléfilm collabore étroitement avec des partenaires de l'industrie dont la mission est de soutenir les personnes ayant un handicap en vue d'identifier ce qui fait obstacle à l'accessibilité des programmes, et ainsi mieux répondre aux besoins de la communauté. Nous maintiendrons cette approche lorsque nous entreprendrons de nouveaux projets.

La mise en place de moyens de communications diversifiés a permis de recueillir des commentaires de la part du public et des membres du personnel.

Dans le cadre du projet d'optimisation de la plateforme Dialogue, deux membres du personnel ont été consultés et invités à tester la plateforme pour recueillir leurs commentaires à la suite des changements apportés dans Dialogue.

Dans le cadre de l'élaboration du questionnaire d'auto-identification à l'intention des membres du personnel, le comité consultatif EDI a été invité à partager ses commentaires et ses recommandations avant son déploiement. L'aspect de l'accessibilité du questionnaire a été pris en compte et testé par un membre du personnel qui s'est auto-identifié comme vivant avec un handicap.

4. COMMENTAIRES ET RÉTROACTION

En 2024, Téléfilm a traité des commentaires et rétroactions au nombre de six provenant des membres du personnel, de la clientèle et de partenaires de l'industrie. Des suivis personnalisés ont été faits dans les délais prévus par notre plan d'accessibilité.

5. CONCLUSION

Pour s'assurer de respecter son engagement, Téléfilm collabore étroitement avec des partenaires de l'industrie dont la mission est de soutenir les personnes ayant un handicap en vue de cibler les défis faisant obstacle à l'accessibilité des programmes, et de répondre ainsi aux besoins de la communauté.

Téléfilm s'engage à améliorer l'accessibilité, à éliminer les obstacles à l'accessibilité actuels et futurs et à rendre ses opérations accessibles à tous et à toutes. Puisqu'elle répond aux besoins des personnes de l'industrie audiovisuelle au Canada, elle entend s'assurer que l'accessibilité demeure une priorité dans toutes les sphères de ses activités.

Téléfilm est également consciente que les situations de handicap sont évolutives. Par conséquent, elle poursuivra ses efforts en continu pour la mise en place d'initiatives qui favoriseront l'accessibilité dans son milieu de travail et au sein de l'industrie. Téléfilm reconnaît également que l'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus. C'est dans cette optique qu'elle s'efforcera de répondre aux besoins des membres de son personnel et des parties prenantes ayant un handicap, et qu'elle continuera d'améliorer sans cesse l'accessibilité.

TELEFILM PARTENAIRE
C A N A D A DE ►
CHOIX

TELEFILM.CA X f @ in

Canada